naintenan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Commission « Finances »

Séance du 15 novembre 2010 Séance du 4 novembre 2010

Chantier d'insertion « SE.CI.SOL. » - convention de partenariat - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE. Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme BASMAISON M. GRIMBERT Mme BOUKHELIF Mme KOUACHI-MAHSA

M. RIFI-SAIDI **Mme PAMART Mme BARBETTE** M. MACHU M. SEGUIN

Mme FEVRIER M. CHEURFA Etaient absents: Pouvoir à : M. MONTES

M. BERNARD-LUNEAU Pouvoir à : Pouvoir à : Mme CARLIER Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à : Mme JAJAN M. SZPIRKO Pouvoir à : M. BEAUBRUN Pouvoir à : **Mme MAUPIN** Pouvoir à :

M. TAHI Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI Pouvoir à :

Pouvoir à : M. NACHITE

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme PORAS Mme RIFFAULT

M. VARLET

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

US-PREFECTURE 60300 SENLIS

Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, première-adjointe, expose :

Le chantier-école SE.CI.SOL (SÉcurité, CItoyenneté, SOlidarité) se définit comme une action d'insertion dont la mise en œuvre générale relève, pour la 7^{ème} année consécutive, de la responsabilité de la ville de Creil. Celle-ci fait appel lors des phases de mise en œuvre à un opérateur technique : l'organisme ADEQUATION associé avec l'Association FORMATION et DEVELOPPEMENT.

L'organisme ADEQUATION est le partenaire de la ville de Creil pour prendre en charge, d'une part un module de 500 heures de formation des publics accueillis sur le Chantier-École et d'autre part, l'encadrement technique des activités réalisées.

La ville de Creil s'engage à accueillir pour sa part, au sein des quatre services municipaux concernés (Police Municipale, Vie Scolaire, Culture et Vie Sociale et Solidaire), les 18 salariés du Chantier d'Insertion et à mettre à disposition de ces salariés, dans chaque service, un référent dénommé « Tuteur ». Celui-ci a pour mission d'accueillir les salariés SE.CI.SOL, de les mettre en situation de travail guidé et accompagné et de participer aux synthèses et évaluations réalisées par l'équipe pédagogique ADEQUATION.





aintena

Le « fil rouge » de cette action est, également, d'assurer la sécurité sur une partie des points-écoles, aux heures de rentrée et de sortie des enfants.

L'association FORMATION et DEVELOPPEMENT, partenaire d'ADEQUATION, prendra en charge l'ensemble des opérations de recrutement, de constitution des dossiers de rémunération, de relations administratives, de production des états de présence, des opérations liées à la paie et de toute autre obligation relative à l'emploi de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi.

Il s'agira de recruter 10 personnes bénéficiaires du RSA, 6 jeunes inscrits dans les dispositifs de la MLVO et 2 demandeurs d'emploi de longue durée.

Le bilan de l'action sur les années précédentes étant positif, il vous est proposé :

- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite, pour l'année 2010-2011, définissant les modalités de partenariat mis en place dans le cadre de ce Chantier-École « SÉcurité-Citoyenneté-SOLidarité » à Creil et la responsabilité de chaque acteur.
- de fixer à 36 641 € le montant de la participation financière de la Ville de Creil, au titre de la dite convention, pour la prise en charge résiduelle des salaires des bénéficiaires du chantier d'insertion, qui fera l'objet d'un paiement par l'Association Formation et Développement.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 4 novembre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire:

Votants: 36

Décide à l'unanimité :

Pour: 36 Contre: 0

Abstention: 0

Article 1er: d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite définissant les modalités de partenariat mis en place dans le cadre du Chantier-École « Sécurité, Citoyenneté et Solidarité à Creil » ainsi que la responsabilité de chaque acteur pour l'année 2010 /2011.

Article 2 : de fixer à 36 641 € le montant de la participation financière de la ville de Creil, au titre de la prise en charge du résiduel des salaires des bénéficiaires du chantier d'Insertion, qui fera l'objet d'un paiement à l'Association d'insertion « Formation et Développement » tel que le défini dans la convention ci-jointe.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits, ouverts à cet effet, au budget de la ville compte CB/520/6554.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage:

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 1 8 NOV. 2010

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document Creil, le. 18.11112 Signature Le Maire.

> Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Philippe Ralus

Maire de général de l'Oise



SOUS-PREFECTURE 1 8 NOV. 2010

60300 SENLIS



